

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

ERRATUM

SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025
VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Par cet avis public, Valérie Tremblay, présidente d'élection, modifie l'avis public publié le 3 septembre 2025 quant aux éléments suivants :

- 1) **Vote itinérant**- Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit(e) sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 14 octobre 2025 à **22 h** et non 21 h à votre présidente de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile.
- 2) En ajoutant les informations nécessaires quant au vote par correspondance, soit :

Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 14 octobre 2025 à 22 h.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 13 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 24 septembre 2025.

Valérie Tremblay, avocate, OMA
Présidente d'élection